

PROCES-VERBAL
du 10 avril 2007

TABLE DES MATIERES

Ephéméride	3
Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 février 2007	7
« LE RONCQUOIS DANS SA VILLE »	7
1.01 – PERSONNEL MUNICIPAL – Tableau des effectifs – Modification et actualisation..	7
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	11
Débat.....	12
<i>Unanimité</i>	13
1.02 – DEVELOPPEMENT DE L’ADMINISTRATION ELECTRONIQUE – Modernisa-	
tion du contrôle de légalité – Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité –	
Convention avec Monsieur le Préfet du Nord	13
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	14
Débat.....	15
<i>Unanimité</i>	15
1.03 – PLAN LOCAL POUR L’INSERTION ET L’EMPLOI (PLIE) - Prolongation du	
protocole d’Accord – 1^{er} semestre 2007	15
PRESENTATION M ^{me} DUPONT.....	16
<i>Unanimité</i>	16
1.04 – RESEAU DES PISCINES ET CENTRES AQUATIQUES – Egal accès des scolaires	
à l’apprentissage de la natation – Conventonnement avec Lille Métropole Communauté	
Urbaine (LMCU) – Versement du fonds de concours	17
PRESENTATION M. MATHON.....	17
Débat.....	18
<i>Unanimité</i>	19
1.05 – CHALLENGE RAID – Action intercommunale – Partenariat avec l’Association pour	
les loisirs des Jeunes (ALJ) de Linselles – Nouveaux conventionnements pour 2007 et	
2008	19
PRESENTATION M. MATHON.....	20
<i>Unanimité</i>	21
1.06 – PARC URBAIN DU BOIS LEURENT – Mobilier pour aire de jeux – Aire de tennis	
libre – Demande de subvention auprès du Conseil général du Nord et de la Caisse d’al-	
locations familiales	21
PRESENTATION M. MATHON.....	22
Débat.....	23
<i>Unanimité</i>	24
1.07 – TERRAIN DE FOOTBALL MICHEL-SOËN – Demande de subvention auprès du	
Conseil régional Nord/Pas-de-Calais, du Conseil général du Nord et des Fonds d’aide à	
l’investissement (FAI)	25
PRESENTATION M. MATHON.....	25
Débat.....	26
<i>Unanimité</i>	26

1.08 – SYNDICAT METROPOLITAIN DES RESEAUX DE TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ENERGIES (SIMERE) – Nouvelle adhésion – Commune de Saint-André	26
PRESENTATION M. WINDELS	26
<i>Unanimité</i>	26
1.09 - FISCALITE LOCALE – Plafonnement sur trois ans des augmentations de valeur locative des locaux d'habitation – Article 124 de la Loi de finances rectificative pour 2006 - Mise en œuvre du dispositif dès 2008.....	26
PRESENTATION M. TAILLEZ	27
Débat	27
<i>Unanimité</i>	27
1.10 – COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2006	29
PRESENTATION M. TAILLEZ	29
Débat	32
Pour 100 % Roncq – M. DEGRAVIER	33
Abstentions Alliance & Actions – Bien dans ma ville, bien dans ma vie – Une voix libre	33
1.11 – COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2006	34
Pour 100 % Roncq – Bien dans ma ville, bien dans ma vie	34
Abstentions Alliances & Actions – Une voix libre.....	34
1.12 – AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE L'EXERCICE 2006.....	35
PRESENTATION M. TAILLEZ	36
Pour 100 % Roncq – MM. DA SILVA, DEGRAVIER, Mme LEROUGE	36
Abstentions Alliance & Actions – Une voix libre – M. DECEUNINCK.....	36
1.13 – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA COMMUNE EN 2006.....	36
PRESENTATION M. TAILLEZ	38
1.14 – DEPLACEMENT A TODMORDEN (GB) – Mandat spécial.....	39
PRESENTATION M. TAILLEZ	39
<i>Unanimité</i>	39
« AMENAGEMENT DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE ».....	39
2.01 – RESTRUCTURATION DES ECOLES BREL-PICASSO – Autorisation de programme n° 06-07 – Mise en concurrence des travaux – Autorisation donnée au Maire de souscrire les marchés correspondants.....	39
PRESENTATION M. BEAUVENTRE.....	41
Débat	43
<i>Unanimité</i>	44
2.02 – COMPLEXE SPORTIF JOËL-BATS – Requalification de l'aire de football Michel-Soën - Avenant n° 1 au marché de travaux – Lot n° 1	45
PRESENTATION M. MATHON	46
Débat	46
Pour 100 % Roncq – Alliance & Actions – Bien dans ma ville, bien dans ma vie	47
Abstention Une voix libre	

M. LE MAIRE –

Mesdames, Messieurs, bonsoir. Après avoir salué la presse et le public qui nous font le plaisir de nous accompagner ce soir, nous allons entamer l'ordre du jour par l'éphéméride :

- du 17 au 24 février 2007

Une exposition au CTM, organisée par Lille Métropole Communauté Urbaine et intitulée « Ma maison aime ma planète, moi aussi » expliquait comment développer une politique fidèle au développement durable, ce qui était le cas à Roncq puisque nous avons, entre autres, développé un certain nombre de projets dits HQE à travers la Bourloire municipale ou encore le CTM par le choix des matériaux, le respect de normes HQE. A l'occasion de cette exposition, nous avons pu nous familiariser avec les éco-matériaux (puits canadiens, panneaux solaires...) et en savoir un peu plus sur les aides financières et les dispositions fiscales.

- Politique en faveur des seniors

Les manifestations mises en œuvre rencontrent un vif succès : 110 personnes se sont inscrites aux Ateliers informatique, beaucoup de monde également à la gym mémoire, à l'Ensemble vocal (déjà 25 inscriptions) ; la Bourle fonctionne bien mais elle a une certaine antériorité, le Club lecture ainsi que les activités physiques et sportives le mercredi de 9 à 10h dans la salle Jules-Gilles.

- Semestre breton en mars

Une exposition de peinture de l'Atelier de Patricia DEGUFFROY ; une vingtaine d'artistes ronquois ont exposé ici même leurs œuvres.

- 22 mars 2007

Nous avons procédé à l'assermentation des 7 agents de sécurité voie publique (5 pour la zone bleue et 2 pour les parcs publics). Fin avril, nous passerons à la phase de verbalisation si nous constatons un non-respect de la zone bleue ou encore des personnes qui se gareraient de manière intempesive sur les places réservées aux handicapés ou sur les passages protégés.

- Dimanche 25 mars

Le semestre breton recevait la Philharmonie pour un concert de très grande qualité sur un thème celte, à l'église Saint-Roch.

- Samedi 31 mars

En partenariat avec le JAR, la Ville organisait l'Ekiden des madeleines qui a réuni 220 participants sous un soleil de plomb en début de manifestation puis le temps a été un peu plus nuageux : 10 équipes FFA, 4 équipes populaires et 8 équipes de jeunes. Nous félicitons le JAR qui, comme à son habitude, a fait preuve de sportivité et d'une très bonne organisation.

Ce même samedi, nous recevions sur la place Jean-Jaurès, superbe grâce au soleil et au ciel bleu, le bagad Men-Glaz qui faisait l'animation, très regardée, très appréciée. Le soir même, un concert se déroulait à l'église Saint-Piat où les cornemuses et autres binious ont pu faire vibrer les vitraux.

- Dimanche 1^{er} avril

Une superbe aubade du bagad de Lann-Bihoué qui a offert un spectacle tout à fait intéressant et qui a beaucoup plu aux nombreux badauds rassemblés sur la place.

- La fête des madeleines

Rencontre toujours un grand succès populaire ; le soleil était présent et il y avait de magnifiques animations : 1 tonne de madeleines distribuées tout le long du cortège, 21 groupes représentés et costumés sur le thème unique de la Bretagne, toujours.

- Le 5 avril

Nous avons reçu, dans cette salle, les nouveaux habitants du Clos-Notre-Dame avec lesquels nous sommes entrés en relations très sympathiques et cordiales ; nous avons présenté la Ville et avons fait un peu plus connaissance.

Pour mémoire, 33 logements collectifs et 12 maisons individuelles dont 2 en locatif aidé, par la société Notre Logis.

-
- C'était également l'ouverture de la partie nord du parking public soit 22 places de stationnement supplémentaires, mises à la disposition du public depuis une semaine. Les 17 places restantes seront ouvertes fin juin lors des finitions de l'immeuble Notre Logis qui accueillera, au rez-de-chaussée (je le rappelle), la Poste et le Commissariat de la Police nationale.
 - C'était aussi la rénovation de l'éclairage public sur toute la rue de Lille : 4 km de linéaire, 181 mâts seront disposés pour une dépense de 830.000 € TTC.

- Le ravalement de la façade de l'OMS (les services municipaux ne chôment pas) dans le cadre du Plan de patrimoine par sablage, rejointoiement et retouches de charpente pour un montant de 20.000 € TTC.
- Le démarrage de l'aménagement du parking de la gare qui est l'œuvre de LMCU : en front de rue, dans le cadre du Plan de déplacements urbains, 55 places de stationnement devraient changer beaucoup la physionomie de ce quartier. Nous-mêmes, Ville de Roncq, aménagerons la partie restante entre l'équipement technique et le parking communautaire, fort attendu puisque nous avons, depuis quelque temps, l'ouverture du Collège privé et quelques demandes d'entreprises implantées sur Actival et qui pourront y stationner, de manière plus organisée.
- Rue de la Vieille-Cour (nous n'avons pas de diapositive à vous présenter) pour laquelle, lors du Conseil de Communauté du 30 mars, nous avons –enfin– voté le principe des aménagements de voirie. Nous avons présenté ce projet aux riverains le 22 janvier dernier et nous sommes tombés d'accord sur un parti pris d'aménagement : la Ville prendra à sa charge « l'effacement » des réseaux aériens, en amont des travaux. Le projet devrait comprendre, dans sa première phase, 33 places de stationnement hors parking, sur l'emplacement voirie actuel et nous maintenons l'alignement de 1957 en vue d'aménagements ultérieurs.

J'en suis très heureux, à la fois pour la Ville et pour les habitants de ce quartier qui attendent une organisation de leur espace public un peu moins anarchique que celle que nous déplorons aujourd'hui ; je tiens à préciser que LMCU était prête depuis 2001 : le financement était mobilisé et les projets étaient ficelés.

- Je vais terminer par un point assez désagréable puisqu'il s'agit du pillage des végétaux qui viennent d'être plantés dans les espaces publics du Centre-Bourg et de saccages. Les détériorations ont été nombreuses.

Je rappelle que nous avons confié à l'entreprise SOREVE le soin de paysager l'espace central pour un montant de 139.000 € HT à la charge de la Ville et, depuis le début des plantations, 19 végétaux ont été volés, 25 détériorés et 5 buis, à l'approche de la Fête des Rameaux, ont été complètement saccagés. L'estimation du préjudice s'élève à 800 € HT.

Je pense qu'il faut quand même appeler nos concitoyens à un peu plus de civisme, de respect de l'espace public. Ce constat cumulé aux dépôts de déchets que nous déplorons

sur nos espaces publics (récemment 300 l de déchets devant le collège)... les encombrants qui, 15 jours voire 3 semaines avant la date de collecte, sont déjà positionnés sur les rues... je rappelle que la date de collecte est fixée au 14 avril ; une par mois pour toute la Commune et tous les habitants savent quand les encombrants sont ramassés. De plus, il nous faut nous conformer à la liste exhaustive d'objets que nous ne devons pas présenter à la collecte. Malgré cette information, chaque fois des riverains s'évertuent à déposer des pots de peinture et autres objets indésirables.

J'appelle une nouvelle fois la population, par votre entremise, Mesdames et Messieurs les élus, à plus de respect de la norme, plus de respect de la norme collective parce qu'il en va de notre bien-vivre et mieux-vivre ensemble.

J'espère que ce message sera entendu et, régulièrement, à travers le magazine municipal, les réunions de quartiers, nous rappellerons le bon usage collectif qu'il faut adopter entre nous.

Je terminerai cette éphéméride en signalant que, pour les activités seniors, nous avons reçu une subvention de la CRAM qui couvre pratiquement les 2/3 des dépenses que nous allons faire en faveur de notre politique dans ce domaine. C'est donc à la fois un soutien fortement appuyé par la CRAM et de reconnaissance du travail des services municipaux, que je félicite.

J'invite maintenant Monsieur DESMET à procéder à l'appel des membres de ce Conseil.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 10 AVRIL 2007: 33

PRESENTS :

Vincent LEDOUX - Renée CALLEWAERT - Jean-Louis BEAUVENTRE - Michel MATHON - Jeannique VANDEWIELE - Jean-François TAILLEZ - Nathalie TRIVERI - Rodrigue DESMET - Yolande DUPONT - Réjane CASTEL - Jackie VERBEKEN - Odette DEVELTER - Laurence LIPPERT - Rose-Marie BUCHET - Sophie LAFRENOY - Laurent WINDELS - Michel PETILLON - Chantal NYS - André VARLET - Antonio DA SILVA - Patrick DEGRAVIER - Etienne DECEUNINCK - Geneviève LEROUGE - Hervé DIZY

PROCURATIONS :

Pascal FLAHOU, procuration Rodrigue DESMET
 Annick CASTELEIN, procuration Odette DEVELTER
 Thierry BUCQUOYE, procuration Laurence LIPPERT
 Christophe LAVA, procuration Rose-Marie BUCHET
 Arnaud VANDEKERCKHOVE, procuration à Jean-Louis BEAUVENTRE
 Joëlle DECLERCQ, procuration Nathalie TRIVERI
 Bruno COSYN, procuration Chantal NYS
 Evelyne DUMOULIN, procuration André VARLET

ABSENT :

Jérémy KROCK

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur DESMET.

Nous allons donc ouvrir cette séance par la Commission « Le Roncquois dans sa Ville » qui a eu à prendre connaissance d'un certain nombre de délibérations, après avoir approuvé le **procès-verbal du 13 février 2007.**

Sans remarque, ni observation, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

« LE RONCQUOIS DANS SA VILLE »

1.01 - PERSONNEL MUNICIPAL - Tableau des effectifs - Modification et actualisation

Après la loi « Libertés et Responsabilités Locales » du 13 août 2004 ayant mis un terme à la mission d'assistance (à titre onéreux) des Directions Départementales de l'Équipement (D.D.E) pour l'instruction des autorisations d'occupation des sols des communes de plus de 10 000 habitants, avec effet au 1^{er} janvier 2006, l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme et plus encore, le décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007 portant simplification et sécurisation des autorisations d'urbanisme..., les collectivités territoriales comme la nôtre doivent adapter leur organisation afin de répondre par elles-mêmes aux objectifs assignés.

C'est ce que nous avons entrepris dès le début de l'année dernière, en nouant un partenariat fort avec la Ville de Bondues, celui-ci ayant inauguré une démarche intercommunale « d'assistance aux autorisations du droit des sols » au sein de notre Syndicat « Lys Nord Métropole » depuis quelques semaines (réf : notre délibération n° 19/12/2006/65 en date du 19 décembre 2006).

En complément de cette intercommunalité, il nous faut consolider nos moyens internes dans ce domaine de l'urbanisme, tant les réformes en profondeur qui entreront en vigueur au 1^{er} octobre prochain nous obligent à une véritable expertise relativement à la sécurisation de l'instruction et de la délivrance des autorisations d'urbanisme...

Au-delà de ces réformes législatives et réglementaires, nous avons remis sur pied l'opération « rénovation de façades » (mai 2006), et demain un soutien municipal aux démarches individuelles de Haute Qualité Environnementale (H.Q.E) intéressant la récupération des eaux pluviales et l'énergie solaire...

Ces différentes contraintes et initiatives qui s'ajoutent à la multiplicité des chantiers municipaux en cours ou à venir (églises St-Piat et St-Roch, aménagements Blanc-Four, groupe scolaire Brel-Picasso...) mais aussi des réflexions à engager quant à une prochaine révision du Plan Local

d'Urbanisme (P.L.U) communautaire, nous amènent donc à renforcer l'équipe d'encadrement de nos services techniques municipaux, en créant un poste supplémentaire d'ingénieur territorial.

Par ailleurs, divers décrets repris ci-dessous nous conduisent également à vous proposer une actualisation substantielle de notre tableau des effectifs en vigueur depuis notre délibération du 23 mai 2006 :

- n° 2006-1687 du 22 décembre 2006 portant modification de l'organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,
- n° 2006-1688 modifiant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,
- n° 2006-1690 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- n° 2006-1691 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- n° 2006-1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,
- n° 2006-1693 portant statut du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
- n° 2006-1694 portant modification de diverses dispositions applicables aux fonctionnaires territoriaux de catégorie C, relatifs à la refonte des carrières de catégorie C,

Le tableau ci-contre fait la synthèse de cette création de poste et des modifications « techniques » à mettre en œuvre.

EMPLOIS PERMANENTS

GRADES	Nombre d'emplois prévus à l'organigramme	Tableau des effectifs	
		En vigueur depuis le 23/5/2006	Nouvelles propositions
Filière administrative			
Emploi fonctionnel de directeur général des services	1	1	
CATEGORIE A			
Cadre d'emplois des attachés Temps complet	3	3	
CATEGORIE B			
Cadre d'emplois des rédacteurs Temps complet	9	9	
CATEGORIE C			
Cadre d'emplois des adjoints administratifs * Temps complet	39	43	
Temps non complet de plus de 28 h/s	-	41	
		2	

Filière technique	Nombre d'emplois	En vigueur	Nouvelles
-------------------	------------------	------------	-----------

	prévus à l'organigramme	depuis le 23/5/2006	propositions
CATEGORIE A			
Cadre d'emplois des ingénieurs Temps complet	1	1	<u>+ 1</u>
CATEGORIE B			
Cadre d'emplois des techniciens supérieurs Temps complet	6	3	
Cadre d'emplois des contrôleurs de travaux Temps complet	4	5	
CATEGORIE C			
Cadre d'emplois des agents de maîtrise Temps complet	8	17	
Cadre d'emplois des adjoints techniques ** Temps complet	109	101 70	
Temps non complet de moins de 28 h/s		16	
Temps non complet de plus de 28 h/s		15	

Filière culturelle	Nombre d'emplois prévus à l'organigramme	En vigueur depuis le 23/5/2006	Nouvelles propositions
Emploi spécifique de Professeur Ecole de Musique Temps complet	-	1	
CATEGORIE A			
Cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique Temps complet	1	1	
Cadre d'emplois des bibliothécaires Temps complet	1	1	
CATEGORIE B			
Cadre d'emplois des assistants spécialisés d'enseignement artistique Temps complet	9	8 : 3 5	
Temps non complet			
Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique Temps complet	1	0	
Cadre d'emplois des assistants qualifiés de conservation Temps complet	1	0	
Cadre d'emplois des assistants de conservation Temps complet	1	1	
CATEGORIE C			
Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine *** Temps complet	- 1	2 1	

Filière médico-sociale	Nombre d'emplois	En vigueur	Nouvelles

	prévus à l'organigramme	depuis le 23/5/2006	propositions
CATEGORIE C			
Cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles <i>Temps complet</i>	9	9	

<i>Filière sportive</i>	Nombre d'emplois prévus à l'organigramme	En vigueur depuis le 23/5/2006	Nouvelles propositions
CATEGORIE B			
Cadre d'emplois des éducateurs APS <i>Temps complet</i>	8	8	

<i>Filière animation</i>	Nombre d'emplois prévus à l'organigramme	En vigueur depuis le 23/5/2006	Nouvelles propositions
CATEGORIE B			
Cadre d'emplois animateurs <i>Temps complet</i>	1	1	
CATEGORIE C			
Cadre d'emplois des adjoints d'animation **** <i>Temps complet</i>	2	2	

* Intégration des agents et adjoints administratifs

** Intégration des agents techniques, agents de salubrité et agents des services techniques

*** Intégration des agents du patrimoine et des agents qualifiés du patrimoine

**** Intégration des agents et adjoints d'animation

EMPLOIS NON PERMANENTS

Cadre d'emplois	Catégorie	Alinéa	Définition du poste	Base de rémunération		
				Echelon	Indice Brut	Nombre de Postes
Adjoints techniques Territoriaux	C	2 : Besoins occasionnels	Agents d'entretien et surveillantes de cantine à temps complet et à temps non complet	1 ^{er}	281	70
Adjoints d'animation	C	2 : Besoins saisonniers et	Directeurs de centre de loisirs	3	298	6

		<i>occasionnels</i>				
<i>Adjointes d'animation</i>	<i>C</i>	<i>2 : Besoins saisonniers et occasionnels</i>	<i>Animateurs de centres de loisirs</i>	<i>1^{er}</i>	<i>281</i>	<i>20</i>
<i>Contractuel</i>	<i>A</i>	<i>5</i>	<i>Chargé de communication</i>	<i>Délibération du 10.12.02</i>		<i>1</i>
<i>Non-titulaire</i>	<i>A</i>		<i>Collaborateur de cabinet</i>	<i>Délibération du 10.12.02</i>		<i>1</i>

Il vous est demandé de vous prononcer favorablement sur ces mouvements de postes.

La commission mixte « Aménagement de la Ville et de la Campagne » et « le Roncquois dans sa Ville », a examiné cette question lors de la séance du 3 avril 2007

M. LE MAIRE –

Il s'agit d'un toilettage de l'organigramme municipal en fonction d'événements qui sont tout d'abord législatifs :

- L'Etat nous invite à régulariser, à modifier, à bousculer des statuts et nous avons à nous mettre en conformité ; c'est le cas des agents de la catégorie C ;
- C'est aussi l'embauche du Directeur adjoint des Services techniques, modulée par un certain nombre d'éléments tout à fait compréhensibles : le fait que nous ayons récupéré, depuis le début de l'année, l'instruction des permis de construire, assuré auparavant par la DDE. Il est vrai qu'il y a montée en charge du travail en amont et, ensuite, pour accompagner les élus dans la signature, à savoir qu'il faut être très sérieux, très compétent et très efficace. Dans quelques mois, d'autres procédures viendront encore modifier le système d'instruction des permis de construire.

Vous savez que nous ne nous sommes pas laissés déborder par les événements puisque nous avons « convolé en justes noces » avec la ville de Bondues avec laquelle nous travaillons, à ce jour, sur l'instruction des permis de construire dans le cadre du syndicat intercommunal. Cette nouvelle charge a nécessité, à l'interne, de réorganiser nos services.

Enfin, nous sommes entrés en phase active dans la rénovation des façades et nous voulons encore aller un peu plus loin dans un certain nombre de domaines, dans les mois et années qui viennent, en soutenant les démarches individuelles de nos concitoyens en matière de Haute Qualité Environnementale –HQE– notamment en énergie solaire ou en récupération des eaux pluviales.

Aujourd'hui, beaucoup de chantiers sont soutenus par les Services techniques, élaborés, échafaudés mais également réalisés, ce qui nécessite de mobiliser toutes les énergies. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de créer un poste supplémentaire d'Ingénieur territorial qui viendra épauler M. KROP, qui est à la tête des Services techniques.

Hormis ce point, je rappelle qu'il s'agit d'un toilettage des emplois permanents et non permanents de nos agents municipaux. En fait, c'est une délibération administrative.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Monsieur VARLET.

M. VARLET –

Une question de procédure, Monsieur le Maire.

Est-ce bien le poste qui a fait l'objet d'une annonce dans la presse il y a quelques mois ?

Si oui, est-il normal de procéder ainsi avant que la délibération n'en soit prise par le Conseil municipal ?

M. LE MAIRE –

Bien sûr, Monsieur VARLET, il s'agit d'une délibération de régularisation. A ce jour, cette annonce a été passée par les voies légales. Nous en sommes actuellement à la phase de recrutement et nous vous en ferons part lorsqu'elle aura abouti de manière positive. Nous régularisons par une délibération, ce qui est tout à fait conforme aux règles.

Monsieur PETILLON, je vous en prie.

M. PETILLON –

Je voudrais revenir sur l'un des points qui justifient la création de ce poste ; je l'ai déjà indiqué la fois dernière mais je le répète : il s'agit de la thématique « Rénovation des façades ». Lors de notre dernier Conseil, vous avez reconnu qu'il fallait effectivement réfléchir ; aujourd'hui, (je vais volontairement choquer mais n'y voyez pas une attaque quelconque) on finance un peu n'importe quoi, à savoir que le seul critère actuel porte sur le fait qu'une maison ait été construite avant 1950 et dans les dossiers qui m'ont été présentés à ce jour, pratiquement : quelqu'un qui met un simple coup de peinture a droit à une subvention.

Je pense que l'esprit dans lequel nous avons discuté va beaucoup plus loin : la préservation d'un patrimoine. Dans ce cadre, pourrait être acceptée la rénovation d'une maison de 1965 ou 1970 qui peut faire l'objet de travaux intéressants pour améliorer l'environnement et qui le mérite tout autant qu'une maison construite avant 1950 et sur laquelle on fait un peu n'importe quoi.

Je souhaiterais que, sur ce thème de la rénovation des façades, dans la mesure où l'on risque d'aller très loin, y compris financièrement parlant, une réflexion puisse être à nouveau menée sur l'application de la volonté municipale.

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, je vous rejoins point par point sauf que je n'ai pas le sentiment que la municipalité donne de l'argent sur n'importe quel projet. Il faut tempérer vos propos. Ce dossier a été validé par nous tous, ici. Il appartient aux élus et aux techniciens de nourrir la réflexion pour qu'elle progresse. Le cadre voté par notre Assemblée a fixé le seuil à 1950 sachant que toute mesure peut être amendée ; nous l'avons toujours dit. Nous le ferons et j'ai demandé à M. DUBOIS de préparer pour le mois de mai un bilan, en quelque sorte une synthèse du travail fait dans les commissions de manière à pouvoir progresser rapidement. L'objectif est aussi de nous mettre au diapason des autres communes puisqu'elles développent le même type d'action. Pourquoi tenter de multiples expériences ?

Nous nous en sommes déjà rapprochés à travers l'intercommunalité mais nous n'allons pas assez vite ; je le reconnais bien volontiers.

Partons d'abord de nos propres ressources, de nos propres compétences. On sait les objectifs que nous voulons atteindre ; bien sûr, il faudra les redéfinir mais, dès à présent, je prends l'engagement de faire le bilan lors de notre prochain Conseil. Si entre-temps vous pouvez me faire des propositions écrites, elles seront naturellement les bienvenues.

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.02 - DEVELOPPEMENT DE L'ADMINISTRATION ELECTRONIQUE - Modernisation du contrôle de légalité - Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité - Conventions avec Monsieur le Préfet du Nord
--

Actuellement, les collectivités territoriales transmettent plus de 8 millions d'actes aux services de l'Etat (préfectures et sous-préfectures) dans le cadre du contrôle de légalité.

Pour ce qui est de notre collectivité et de ses « satellites » (C.C.A.S et Caisse des Ecoles), ce sont plus de 500 actes (délibérations, arrêtés...) qui sont envoyés chaque année en Préfecture du Nord sous format papier.

L'article 139 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ainsi que le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 pris pour son application, après une période d'expérimentation dans quelques départements, permettent désormais à l'ensemble des collectivités territoriales d'effectuer par voie électronique (dématérialisation) la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité, sous réserve de signer avec le Préfet une convention. Cette dernière doit spécifier la référence du dispositif homologué de télétransmission et indiquer notamment :

- la date de raccordement de la collectivité territoriale à la chaîne de télétransmission ;*
- la nature et les caractéristiques des actes transmis par la voie électronique ;*
- les engagements respectifs de la collectivité et du Préfet pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission ;*
- la possibilité, pour la collectivité, de renoncer à la transmission par voie électronique et les modalités de cette renonciation.*

Le conventionnement permet au Préfet de suspendre l'application du dispositif lorsqu'il constate des altérations graves du fonctionnement du dispositif de télétransmission ou l'impossibilité de prendre connaissance des actes transmis. Pour sa part, la collectivité a la possibilité de renoncer à la télétransmission de ses actes, de façon provisoire ou définitive.

Comme en matière de dématérialisation de la commande publique (appel d'offres...), la procédure de télétransmission obéit à un cahier des charges fixé par arrêté du Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire en date du 26 octobre 2005 et fait appel à une démarche d'homologation des opérateurs de télétransmission (appelés commanditaires) de manière à garantir la sécurisation des informations transmises.

Eu égard aux avantages offerts par cette télétransmission, nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la convention correspondante avec Monsieur le Préfet du Nord, une telle signature faisant de Roncq une des communes pionnières dans ce domaine dans le département.

La commission mixte « Aménagement de la Ville et de la Campagne » et « le Roncquois dans sa Ville », a examiné cette question lors de la séance du 3 avril 2007.

M. LE MAIRE –

Cette délibération est également de nature administrative puisqu'il s'agit de ce que l'on appelle la « @-Administration » à savoir les documents que nous adressons, pour contrôle de légalité, aux services de l'Etat : environ 500 actes transmis tous les mois notamment les délibérations du Conseil qui, après signature, sont immédiatement transmises à la Préfecture et, demain, via l'électronique par l'intermédiaire d'un opérateur qui aura été homologué par l'Etat.

Nous commençons cette transmission électronique par les délibérations et les arrêtés tout en poursuivant la réflexion en matière d'urbanisme : l'opération est un peu plus complexe dans la mesure où des documents très volumineux doivent être joints (plans et autres). Mais nous tenterons, dans les mois et années qui viennent, de faire en sorte que la transmission électronique soit répandue dans tous les services municipaux dans leurs relations avec l'extérieur.

Enfin, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer une convention avec M. le Préfet de Région de manière à contractualiser précisément cet acte très fort, en sachant que rien n'est rédhibitoire et que nous pouvons à tout moment revenir sur cette décision, si tant est que nous estimions qu'elle ne fonctionne pas comme nous le souhaiterions. En outre, nous avons toutes les garanties électroniques puisqu'en termes de sécurisation, la signature électronique du Maire sera apposée sur tous les documents qui seront adressés à la Préfecture comme c'est le cas actuellement.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur DECEUNINCK.

M. DECEUNINCK –

Une seule question par rapport au volume, Monsieur le Maire : la délibération indique 500 actes par an alors que vous avez indiqué 500 actes par mois.

M. LE MAIRE-

J'ai été quelque peu prétentieux, Monsieur DECEUNINCK. Je suis passé par Marseille. C'est bien 500 documents par an. Veuillez m'en excuser.

Je porte aux voix. Qui est favorable ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

<p>1.03 - PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) - Prolongation du Protocole d'Accord - 1er semestre 2007</p>
--

Lors de notre séance du 18 juin 2004 (délibération n° 18/06/2004/120), nous avons confirmé le principe de création du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E) au travers d'une association spécifiquement créée à cet effet et dénommée « PLIE INTERCOMMUNAL LYS NORD METROPOLE ».

*Dans cette même délibération, nous avons pris acte que le PLIE est tributaire d'un **protocole d'accord** cosigné par tous les financeurs (Etat, Région, Département, les communes membres du*

Syndicat Lys Nord Métropole et ce syndicat). Ce document contractuel définit les objectifs du PLIE, ses actions et priorités, ses structures, les modalités d'évaluation mais aussi sa durée.

Cette dernière ayant été fixée du 1^{er} juillet 2004 au 31 décembre 2006 (compte tenu des échéances du Fonds Social Européen dédié à cette thématique) et alors que l'action du PLIE est maintenue, il nous faut donc garantir une transition au cours du 1^{er} semestre 2007, dans l'attente de la conclusion d'un nouveau protocole d'accord triennal.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature d'un avenant n° 1 au protocole d'accord initial, portant son échéance au 30 juin 2007 et autorisant le versement de la participation municipale au titre de ce 1^{er} semestre 2007

$$\left[\frac{1 \text{ € par habitant} \times \text{population}}{2} \right]$$

La commission mixte « Aménagement de la Ville et de la Campagne » et « le Roncquois dans sa Ville », a examiné cette question lors de la séance du 3 avril 2007

M. LE MAIRE –

Nous écoutons Madame DUPONT à propos du PLIE.

Mme DUPONT –

Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération concerne le protocole d'accord du PLIE. Pour mémoire, les objectifs du PLIE sont déterminés dans un document appelé « Protocole d'accord » qui est cosigné par l'ensemble des financeurs, dont le FSE (Fonds Social Européen), Etat, Région, Département et communes membres du syndicat.

Le premier protocole portait sur la période du 1^{er} juillet 2004 au 31 décembre 2006. Souhaitant plus de visibilité sur les orientations du FSE, nous vous proposons ce soir un avenant reportant cette échéance au 30 juin 2007, ce qui nous permettra de déterminer les nouveaux objectifs du PLIE.

M. LE MAIRE –

Merci, Madame DUPONT.

Sans question particulière, ni demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

Avant de poursuivre, je voudrais revenir quelques instants sur la délibération précédente pour signaler que nous serons la 3^{ème} commune du département sur 650. à entrer dans la démarche « @ Administration » ; c'est assez novateur pour être signalé d'autant que cet

effort entre dans l'obtention d'Arobases. Roncq est à ce jour ville à 2 Arobases. Bravo au service Informatique !

1.04 - RESEAU DES PISCINES ET CENTRES AQUATIQUES - Egal accès des scolaires à l'apprentissage de la natation - Convention avec Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) - Versement du fonds de concours

En application de la convention passée avec Lille Métropole Communauté Urbaine (L.M.C.U) pour le fonctionnement de notre piscine municipale, notre commune est attributaire d'un fonds de concours communautaire d'un montant de 85 165,00 € se répartissant comme suit :

- 5 257,50 € au titre du solde de l'année scolaire 2005/2006 ;
- 79 907,50 € à titre de provision pour l'année scolaire 2006/2007.

Conformément à l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), il nous appartient de délibérer sur l'acceptation de cette dotation après avoir vérifié que le montant total de ce fonds de concours n'excède pas la part consacrée par notre budget municipal pour le financement de l'activité concernée (apprentissage de la natation des scolaires).

Nous vous demandons d'émettre un avis favorable pour l'encaissement de cette somme de 85 165 € et ce, indépendamment de notre délibération n° 04/07/2006/40 fixant le principe général de notre partenariat avec LMCU dans cette affaire.

La commission mixte « Aménagement de la Ville et de la Campagne » et « le Ronquois dans sa Ville », a examiné cette question lors de la séance du 3 avril 2007

M. LE MAIRE –

Monsieur MATHON, vous avez cinq délibérations à nous présenter ce soir.

M. MATHON –

Effectivement, Monsieur le Maire, et la première concerne le réseau des piscines.

La ville de Roncq, par une convention de partenariat avec LMCU, a intégré la piscine de la ville dans une mise en réseau des piscines communautaires afin de permettre un égal accès des scolaires, ainsi qu'à l'apprentissage de la natation, tant sur la commune que pour les classes des communes que nous accueillons. En contrepartie, par l'attribution de fonds de concours, LMCU verse à la ville de Roncq 2,50 € par élève allant à la piscine : 5.257,50 € pour le solde de l'année scolaire 2005/2006 et 79.907,50 € à titre de provision pour l'année 2006/2007, soit au total un montant de 85.165 €.

Après avoir vérifié que cette dotation n'excède pas la part consacrée du budget pour le fonctionnement de cette activité, nous vous demandons d'émettre un avis favorable pour l'encaissement de cette somme.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur MATHON.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

Bien évidemment, nous voterons cette délibération puisqu'il s'agit d'encaisser de l'argent. Pouvez-vous nous préciser le planning, Monsieur le Maire, dans la mesure où l'aide communautaire de 85.000 € devrait être complétée dans les années à venir par des aides pour l'agrandissement de la piscine ?

Pouvez-vous nous en dire davantage, notamment sur le fait qu'un second bassin sera créé sur la partie arrière ?

Avez-vous une idée du timing ?

M. LE MAIRE –

Je ne peux vous donner de planning aujourd'hui puisque je n'en ai pas, sauf que la Ville est candidate (c'est une bonne nouvelle) pour agrandir la piscine et recevoir le deuxième bassin nécessaire à la zone de natation, comprise entre Roncq, Linselles et Bousbecque, donc trois communes. Aujourd'hui, je n'ai pas d'engagement très précis des services communautaires en matière de phasage et de réalisation de travaux, hormis le fait que nous sommes prêts et que nous nous tenons prêts.

Monsieur DECEUNINCK.

M. DECEUNINCK –

Une question par rapport à la planification et à l'utilisation de la piscine : a-t-on pu maintenir le même niveau de service pour les Roncquois malgré le cadre ?

Question complémentaire : qui prend en charge la différence entre le coût d'un élève et les 2,50 € octroyés par LMCU ?

M. LE MAIRE –

Le niveau de service sera au moins égal sinon supérieur, puisque le deuxième bassin permettra d'accueillir plus de monde dans des conditions optimisées.

Je passe la parole à Monsieur MATHON pour la deuxième question.

M. MATHON –

Pour l'instant, notre piscine n'accueille que quelques classes de Linselles et de Neuville en Ferrain, comme c'était déjà le cas auparavant. Le public n'est donc pas plus nombreux ; il faut attendre le 2^{ème} bassin pour une extension de ce service.

M. LE MAIRE –

Je vous remercie et porte aux voix. Qui est ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.05 - CHALLENGE RAID - Action intercommunale - Partenariat avec l'Association pour les Loisirs des Jeunes (ALJ) de Linselles - Nouveaux conventionnements pour 2007 et 2008

Par décision en date du 28 juin 2005, notre assemblée délibérante a fixé les modalités financières de partenariat avec l'Association pour les Loisirs des Jeunes (A.L.J) dont le siège est à Linselles, dans le cadre de notre participation au « Challenge Raid » ;

Le conventionnement ainsi passé entre les villes de Bondues, Bousbecque, Linselles, Roncq et Wervicq-Sud prévoyait un plafonnement de notre participation financière annuelle à 3 000 € et ce, jusqu'en 2008.

Or, compte tenu de la fluctuation de participation des jeunes des différentes villes engagées au cours du temps, les organisateurs, avec en leur sein des élus des communes concernées, ont proposé de réviser les bases de calcul de subvention afin de répartir la charge financière de manière plus équitable en s'appuyant sur deux clés de répartition (fixe et variable) reprises ci-après :

- *participation forfaitaire (1 000 € par ville partenaire autre que Linselles) ;*
- *frais d'accueil des raideurs (10 % du coût par raideur x nombre de participants ronquois) = 397,28 € ;*
- *frais de coordination (0,15 €/habitant x 12 800) ;*

soit un total estimatif de 3 317,28 € au titre de 2007.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de ces conventionnements 2007 et 2008 avec l'ALJ Linselles, sous réserve du respect de ces clés de répartition et dans la limite d'une participation municipale annuelle de 4 000 €.

La commission mixte « Aménagement de la Ville et de la Campagne » et « le Ronquois dans sa Ville », a examiné cette question lors de la séance du 3 avril 2007

M. LE MAIRE –

Nous vous écoutons à nouveau, Monsieur MATHON.

M. MATHON –

Cette délibération concerne le partenariat que la Ville de Roncq entretient avec l'ALJ de Linselles ; en date du 28 juin 2005, notre Assemblée avait fixé les modalités de partenariat avec l'Association Loisirs des Jeunes dont le siège est à Linselles. Un plafonnement de 3.000 € de notre participation avait été voté jusqu'en 2008.

Or notre participation financière pour le Raid 2006 a été de 2.000 €. Compte tenu de la fluctuation du nombre de jeunes des différentes villes engagées (Bondues, Bousbecque, Linselles, Roncq et Wervicq-Sud) les organisateurs et élus des communes concernées ont proposé de réviser les bases de calcul de subvention afin de répartir la charge plus équitablement, s'appuyant sur deux clés : l'une fixe et deux variables.

1. participation forfaitaire : 1 000 € par ville partenaire autre que Linselles qui contribue à hauteur de 6.000 € ;
2. frais d'accueil des raideurs : 10 % du coût par raideur x nombre de participants ronquois calculé sur 2006 (104 participants ronquois au Raid 2006)
3. frais de coordination : 0,15 €/habitant de la ville concernée, soit un estimatif 2007 de 3.317,28 €.

Il vous est donc proposé d'autoriser M. le Maire à signer ce conventionnement pour 2007 et 2008 avec l'ALJ de Linselles dans la limite d'une participation municipale de 4.000 €.

M. LE MAIRE –

Madame LAFRENOY, souhaitez-vous compléter par l'organisation actuelle ?

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Mme LAFRENOY –

Les inscriptions seront prises demain mercredi à Bondues, pour les cinq villes partenaires. On y attend de nombreux Ronquois qui, l'année dernière, ont représenté 28 % des participants. Je pense qu'ils seront en plus grand nombre encore cette année, sachant qu'il devrait y avoir des équipes supplémentaires. La règle générale était de 28 équipes par tranche d'âge, qui devrait passer à 30 – 32 équipes par catégorie.

M. LE MAIRE –

Peut-être pourriez-vous rappeler en quelques mots le principe du Challenge Raid, bien que nous ayons dépassé l'âge ?

Mme LAFRENOY –

Chacune des cinq villes partenaires : Roncq, Bondues, Linselles, Wervicq-Sud et Bousbecque, inscrit ses équipes qui participent durant le week-end de la Pentecôte aux activités sportives, qui se déroulent dans les cinq mêmes villes : de la tranche 8-11 ans jusqu'à 18-25 ans avec un ou deux parrains par équipe (changement intervenu cette année) et quatre raiders issus obligatoirement des villes partenaires.

M. LE MAIRE –

Merci pour ces précisions.

Sans autre demande, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.06 - PARC URBAIN DU BOIS LEURENT - Mobilier pour aire de jeux - Aire de tennis libre - Demande de subvention auprès du Conseil général du Nord et de la Caisse d'allocations familiales

Une aire de roller, un espace de jeux pour jeunes enfants de deux à huit ans, une aire de bi-cross ludique, un terrain multisports et de beach-volley ont été installés ces deux dernières années sur le site du Bois Leurent. Ces aménagements, qui s'adressent principalement aux enfants et aux adolescents, connaissent un tel succès qu'il apparaît opportun de les compléter afin de répondre aux besoins d'activités de toutes les tranches d'âge ainsi qu'aux activités rattachées aux centres de loisirs municipaux sans hébergement (C.L.S.H).

A ces équipements pourrait s'ajouter une aire de tennis ludique en remplacement de celle qui était implantée rue Henri-Barbusse.

Ainsi, et conformément à la délibération du 9 avril 2004 qui prévoyait d'autres aménagements à venir, Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'installation d'une nouvelle aire de jeux pouvant répondre à des tranches d'âges complémentaires afin que toute la famille et les centres de loisirs puissent pratiquer une activité dans de bonnes conditions de sécurité. Quant au terrain de tennis, il serait implanté dans le prolongement du jardin pédagogique, dit « jardin de Raoul », sur une partie de l'assiette foncière réservée à la boule lyonnaise (utilisation mixte).

En conséquence, ces équipements feront l'objet d'une mise en concurrence auprès d'entreprises spécialisées, leurs propositions devant répondre au moins à trois impératifs :

- *respect des règles de sécurité ;*
- *harmonieuse intégration dans le site du Bois Leurent sans remise en cause ni de son homogénéité ni de l'arrêté municipal concernant l'utilisation de deux roues ;*
- *fiabilité et durabilité des matériaux utilisés.*

Dès lors que l'acquisition de mobiliers, la nouvelle aire de jeux et l'implantation d'un cours de tennis libre sont éligibles à des concours financiers émanant du Conseil Général du Nord et de la Caisse d'Allocations Familiales, indépendamment des conditions de mise en œuvre, nous vous

proposons d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides correspondantes auprès des institutions concernées.

*La dépense prévisionnelle pour le mobilier/terrain de l'aire de jeux et pour la réalisation du terrain de tennis s'élève à **120 000 € HT** (143 520 TTC), celle-ci pouvant donner lieu à des ajustements, eu égard au schéma d'implantation retenu.*

La commission mixte « Aménagement de la Ville et de la Campagne » et « le Roncquois dans sa Ville », a examiné cette question lors de la séance du 3 avril 2007

M. MATHON –

Actuellement, ce site du Bois-Leurent comporte :

- une aire de roller/skate,
- un espace de jeux pour les jeunes enfants (2 à 8 ans),
- une aire de bi-cross ludique,
- un terrain multisports,
- un terrain beach volley.

Ces équipements pour enfants et adolescents connaissent un tel succès qu'il apparaît opportun de les compléter afin de continuer à répondre aux différentes tranches d'âge et qu'ils soient utilisables par les centres de loisirs municipaux sans hébergement,

A ces équipements, se rajouteront :

- une aire de tennis ludique en remplacement de celle qui était implantée rue Henri-Barbusse et souhaitée par l'OMS,
- une aire de jeux en famille pour enfants d'âges supérieurs à 8 ans, utilisables en toute sécurité.

Tout ceci conformément à la déclaration du 9 avril 2004 qui prévoyait d'autres aménagements à venir au Bois-Leurent.

Ces équipements feront l'objet d'une mise en concurrence auprès d'entreprises spécialisées et doivent répondre à trois impératifs :

- ✓ respect des règles de sécurité,
- ✓ intégration harmonieuse dans le site du Bois-Leurent sans remettre en cause l'homogénéité et l'arrêté municipal concernant la circulation des deux-roues,
- ✓ fiabilité et durabilité des matériaux utilisés.

Afin de diminuer l'emprise des surfaces, le terrain de tennis sera implanté sur un groupe de quatre terrains Boule lyonnaise et servira toute l'année, sauf durant les compétitions de Boule lyonnaise.

Dès lors que ces équipements sont éligibles à des concours financiers, émanant du Conseil général du Nord et de la CAF, nous vous proposons d'autoriser M. le Maire à solliciter les aides correspondantes auprès des institutions concernées, la dépense prévisionnelle est estimée à 120.000 € HT pour l'aire de jeux et la réalisation du terrain de tennis.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur MATHON.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

Une simple remarque, Monsieur le Maire, qui est d'ailleurs identique à celle que j'ai faite lorsqu'il s'est agi d'implanter les pistes et l'équipement pour la Boule lyonnaise : c'est un empilement de choses.

A l'époque, je reprochais effectivement un manque de prise de hauteur par rapport à l'aménagement global, les implantations se faisant au jour le jour. Si aujourd'hui la Boule lyonnaise avait vu le jour (je pense que le retard est lié à un appel d'offres infructueux), où installerait-on cette piste de tennis ludique ?

Une nouvelle fois, nous regrettons l'absence d'une réflexion globale sur l'aménagement du site et de plans de référence. Néanmoins, nous ne nous opposons pas à cette opération. Cet espace est effectivement très fréquenté. En y passant dimanche dernier, j'ai pu voir qu'il y avait un monde fou.

Nous ne nous opposons donc pas à l'aménagement d'un tel équipement tout en regrettant, je le répète, le manque de réflexion globale sur ce lieu.

M. LE MAIRE –

Naturellement, je ne partage pas votre sentiment : une réflexion existe bel et bien, très pragmatique, qui est d'accompagner les besoins des familles. Rien de préjudiciable quant à l'environnement sur le Bois-Leurent puisqu'on n'y trouve que des équipements qui servent finalement au plaisir et au bonheur des enfants et des familles, qui vont s'y côtoyer.

L'aire de tennis a trouvé tout intérêt à s'y réfugier, par pragmatisme aussi, puisque sur un même site on trouvera deux équipements sportifs, ce qui est tout à fait intéressant. De plus, il s'agit d'un tennis loisirs et non pas conventionné ou agréé.

Les nouvelles aires de jeux que nous implanterons, le seront en réponse aux besoins des familles puisque pourront y participer les enfants et leurs parents.

Cet espace a pour vocation, non pas d'être rempli mais aménagé de manière à ce que les loisirs les plus divers et variés puissent y trouver leur plein épanouissement.

Voilà quelle est notre politique et, je le répète, rien d'irréversible n'est mené en termes d'atteinte à l'intégrité de l'environnement ; c'est l'élément principal qui apparaît en la matière, et surtout la sécurité des enfants.

Monsieur DA SILVA.

M. DA SILVA –

Merci, Monsieur le Maire.

Je suis tout à fait pour ce projet ainsi que pour l'implantation sur le site puisque c'est un endroit très approprié pour ce type d'activité ; c'est très bien.

Par contre, je me pose la question du revêtement : le tennis et la boule lyonnaise, ce ne sont pas tout à fait les mêmes activités sportives. Seront-elles compatibles ?

M. LE MAIRE –

Effectivement, elles le seront car le revêtement sera un peu de type « Wimbledon » : de la terre battue.

M. TAILLEZ –

Ou Roland Garros.

M. LE MAIRE –

Bravo, Monsieur TAILLEZ. Je constate que vous avez une pratique tennistique tout à fait sophistiquée que je n'ai pas ; je le confesse bien humblement. Nous sommes donc proches de Roland Garros, Monsieur DA SILVA.

(Rires)

Vous pourrez vous adonner à votre sport favori et je serai votre compétiteur, si vous le permettez.

Etes-vous favorables à cette délibération ?

Il y a **UNANIMITE** et je vous en remercie.

1.07 - TERRAIN DE FOOTBALL MICHEL-SOËN - Demande de subvention auprès du Conseil régional Nord/Pas-de-Calais, du Conseil général du Nord et des Fonds d'aide à l'investissement (FAI)

Des travaux de mise en œuvre d'un terrain synthétique, en remplacement du terrain de schiste Michel-Soën, sont actuellement en cours sur le site Joël-Bats. L'aménagement concerne aussi la réalisation de pistes de course et d'une aire de saut en longueur destinée aux élèves des écoles. Dès la réception définitive de ce chantier, les utilisateurs et surtout les membres de l'Etoile Sportive, pourront réinvestir un terrain homologable et sécurisé par tous les temps.

*Cette nouvelle installation, conforme aux exigences fédérales, représente un montant estimatif initial de **1 058 750 € HT** (1 226 211,10 TTC).*

Dès lors que l'implantation de ce terrain synthétique est éligible à des concours financiers émanant du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais, du Conseil Général du Nord et des Fonds d'Aide à l'Investissement (F.A.I), indépendamment des conditions de mise en œuvre, nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides correspondantes auprès de l'Assemblée Régionale, de l'Assemblée Départementale et de la Fédération Française de Football.

La commission mixte « Aménagement de la Ville et de la Campagne » et « le Roncquois dans sa Ville », a examiné cette question lors de la séance du 3 avril 2007

M. MATHON –

Cette délibération porte sur la demande de subvention concernant le terrain de football Michel-Soën.

Les demandes de subventions ont déjà été faites. Il nous est toutefois demandé de prendre une délibération qui va dans ce sens : les travaux sur le site Joël-Bats, et particulièrement sur le terrain Michel-Soën transformé de schiste en synthétique, mais aussi aire de saut et piste de course pour les scolaires et CLSH.

L'ESR foot pourra ainsi disposer d'un terrain de foot tous temps et homologable. Le montant estimatif de cette nouvelle installation, conforme aux exigences fédérale, s'élève à 1.058.750 € HT.

Dès lors que l'implantation de ce terrain synthétique est éligible au concours financier émanant du Conseil régional, du Conseil général du Nord et du Fonds d'aide à l'investissement (en fait la Fédération française de football puisque cela concerne ce sport), nous vous proposons d'autoriser M. le Maire à solliciter les aides correspondantes.

M. LE MAIRE –

Merci ; y a-t-il des questions ?

Monsieur VARLET.

M. VARLET –

Monsieur le Maire, peut-être allez-vous me taxer d'être trop procédurier ; M. MATHON n'a pas précisé le moment où la demande de subvention a été faite. Nous délibérons sur une demande de subvention qui a déjà été déposée au moment de l'engagement des travaux ou avant les travaux...

Sur la délibération précédente, nous avons effectivement une demande de subvention auprès de la CAF, du Conseil général pour les jeux...

Pour ce terrain de football qui est déjà terminé, nous ne votons ce soir que le principe d'une demande de subvention qui aurait déjà été présentée. Au niveau de la procédure, cela me semble quand même un peu bizarre.

M. MATHON –

En fait, la demande a déjà été transmise. Ce n'est pas si simple, il y a un tas de dossiers à envoyer.

Je peux vous signaler que le Conseil général du Nord a accepté cette dérogation de commencer les travaux du terrain avant d'octroyer la subvention, qui nous sera de toute façon accordée.

M. LE MAIRE –

C'est une procédure habituelle avec le Conseil général du Nord qui nous autorise à commencer les travaux avant de présenter la demande de subvention ; c'est tout à fait normal, le tout étant d'obtenir, dans les règles, la subvention demandée.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.08 - SYNDICAT METROPOLITAIN DES RESEAUX DE TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ENERGIES (SIMERE) - Nouvelle adhésion - Commune de Saint-André

Par envoi en date du 8 mars dernier, Monsieur le Président du Syndicat Métropolitain des Réseaux de Transport et Distribution d'Energies (SIMERE) nous a notifié l'adhésion de la Commune de Saint-André à cette structure de coopération intercommunale.

Conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), notre assemblée délibérante est appelée à se prononcer sur cette adhésion.

Nous vous proposons d'émettre un avis favorable sur celle-ci.

La commission mixte « Aménagement de la Ville et de la Campagne » et « le Roncquois dans sa Ville », a examiné cette question lors de la séance du 3 avril 2007

M. WINDELS –

Lecture du projet de délibération.

M. LE MAIRE –

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.09 - FISCALITE LOCALE - Plafonnement sur trois ans des augmentations de valeur locative des locaux d'habitation - Article 124 de la Loi de finances rectificative pour 2006 - Mise en œuvre du dispositif dès 2008

A la suite d'une intervention écrite de Monsieur le Maire auprès de Monsieur le Premier Ministre relativement à la brutalité des méthodes de révision des valeurs cadastrales des impôts directs locaux (taxe d'habitation et foncier bâti), le directeur du Cabinet du Ministre Délégué aux Collectivités Territoriales, dans un courrier en réponse en date du 23 mars 2007, fait état de la possibilité nouvellement offerte aux collectivités territoriales de lisser l'impact d'une augmentation sensible de la valeur locative.

Se référant à l'article 124 de la loi de finances rectificative pour 2006, il indique que les collectivités territoriales peuvent, à compter des impositions établies au titre de 2008, limiter l'augmentation de la valeur locative (uniquement les locaux d'habitation) lorsqu'elle résulte exclusivement de la constatation de changements de caractéristiques physiques ou d'environnement et qu'elle est supérieure à 30 % de la valeur locative de l'année précédant celle de la prise en compte de ces changements. Cette nouvelle règle a pour conséquence d'étaler sur trois ans, à hauteur respectivement d'un tiers, de deux tiers puis de la totalité de l'augmentation, l'accroissement de la valeur locative brute, servant de base d'imposition à la taxe d'habitation, à la taxe foncière sur les propriétés bâties, à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et à la taxe sur les logements vacants.

Nous vous proposons donc d'émettre un avis favorable pour la mise en œuvre de ce dispositif de pondération fiscale dès 2008 en précisant toutefois que ce plafonnement est subordonné à une délibération de l'ensemble des collectivités territoriales (Région, Département) et de leurs EPCI à fiscalité propre (LMCU) percevant une imposition assise sur la valeur locative en cause.

La commission mixte « Aménagement de la Ville et de la Campagne » et « le Roncquois dans sa Ville », a examiné cette question lors de la séance du 3 avril 2007

M. TAILLEZ –

Il se trouve que les services fiscaux ont procédé en 2006 à une régularisation, que l'on peut qualifier de brutale, des valeurs locatives d'un certain nombre de biens immobiliers de la Commune, ce qui a pénalisé les contribuables concernés qui ont vu leurs impôts locaux augmenter de façon très sensible.

Sur votre interpellation, le Cabinet du Ministre délégué aux Collectivités locales nous a répondu, précisant qu'un nouveau dispositif allait être mis en place à compter de 2008 permettant l'étalement sur 3 ans de l'accroissement de la valeur locative d'un bien suite à des travaux que tel ou tel propriétaire pourrait être amené à effectuer.

Bien évidemment et malheureusement, cette mesure ne pourra avoir un effet rétroactif sur ces fameux dossiers 2006 que nous avons eu l'occasion de constater en nombre mais, pour l'avenir, il y aura donc possibilité d'étaler cette augmentation sur 3 ans, à une seule condition : que les collectivités locales et autres établissements qui prélèvent également l'impôt, prennent le même type de délibération.

M. LE MAIRE –

Monsieur DECEUNINCK.

M. DECEUNINCK –

Quel est l'avenir de la Commission des impôts directs dans ce contexte puisqu'a priori elle était souveraine dans ses décisions jusqu'à présent ?

Dans le cas du traitement des dossiers 2006, il y a eu décision unilatérale des services fiscaux ; la Commission n'en a même pas été avisée. Je me pose le problème de la procédure dans l'avenir.

M. TAILLEZ –

Nous n'avons pas d'information quant à une dissolution de la Commission des impôts directs. Elle est maintenue dans son rôle mais on constate effectivement que ce rôle devient plus consultatif. Je ne possède pas plus d'éléments à vous donner pour l'instant ; cette Commission reste en l'état. A la décharge des services fiscaux, il faut reconnaître que les équipes ont connu un certain nombre de perturbations qui ont donné à cette Commission communale des impôts directs une portée probablement inférieure à celle que nous avons pu connaître jusqu'à présent.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.10 - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2006

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Renée CALLEWAERT, (le Maire s'étant retiré), délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2006 dressé par Monsieur Vincent LEDOUX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon tableau joint en annexe ;*
- 2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;*
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;*
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau annexé ;*
- 5) Prend acte du tableau joint en annexe, récapitulant les actions de formation des membres du Conseil Municipal. Le cas échéant, un débat s'engage sur cette thématique.*

La commission mixte « Aménagement de la Ville et de la Campagne » et « le Roncquois dans sa Ville », a examiné cette question lors de la séance du 3 avril 2007.

M. LE MAIRE –

Nous avons à examiner le Compte administratif et le Compte de gestion, Monsieur TAILLEZ.

M. TAILLEZ –

Je propose, Monsieur le Maire, que vous désigniez un Président de séance pour ces quelques délibérations.

M. LE MAIRE –

Je passe volontiers mon fauteuil à Madame CALLEWAERT.

Sortie de Monsieur le Maire

M. TAILLEZ -

En préambule, chers collègues, je vous propose d'englober dans ma présentation les délibérations 1.10 – 1.11 et 1.12 même si, bien sûr, dans les faits et dans le vote, nous reviendrons sur chaque point spécifiquement.

Pour mémoire et pour le public, Compte administratif et Compte de gestion sont des documents qui ont pour objectif de faire le bilan de l'exercice précédent ; bien entendu, c'est un bilan financier mais qui n'est que la traduction des actions que notre équipe et que les services municipaux ont pu réaliser.

Que dire de l'exercice précédent ?

Permettez-moi de ne pas vous infliger une lecture un peu fastidieuse de chiffres ; je préfère zoomer, et telle est mon habitude depuis quelque temps, sur quelques idées forces, quelques points clés qu'il me semble pertinent de développer.

Bien évidemment et vous le savez, depuis un certain nombre d'années nous avons des principes forts qui conduisent à la construction budgétaire que nous retrouvons dans ce Compte administratif.

1^{er} point, et j'y reviens d'une façon assez systématique – la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Nous avons constaté que les charges dites de gestion, ce qui permet globalement à la collectivité de vivre, augmentent entre 2006 et 2005 de 1,4 % ce qui est moins que l'inflation. Si nous nous amusons à globaliser les comptes 011 et 012 (charges de personnel et charges à caractère général), tendance que j'utilise de plus en plus fréquemment puisqu'on voit bien que, par des phénomènes d'externalisation raisonnée et à chaque fois très réfléchie, un transfert peut s'effectuer des charges de personnel vers les charges à caractère général. Lorsque nous additionnons ces deux sommes, globalement nous arrivons à 2,8 % d'augmentation entre 2006 et 2005. On peut réellement parler de maîtrise des dépenses de gestion.

2^{ème} point – nous avons eu la chance de constater des recettes, ma foi, supérieures à celles que nous avons pu imaginer dans le cadre budgétaire, liées notamment à des régularisations en provenance de la CAF et des droits de mutation particulièrement élevés sur l'exercice 2006.

Vous le savez bien, tout cela va nous permettre de générer un autofinancement qui est de bon niveau et d'autant mieux cette année que nous avons une performance en investissement tout à fait intéressante et historique (si vous me permettez l'expression) puisque nous dépassons le 5 M€ d'investissement sur l'exercice 2006, avec un taux de réalisation tout à fait honnête également : de l'ordre de 65 %.

Lorsque nous essayons de regarder ce qui se passe dans ces 5 M€, nous constatons qu'environ 3,4 à 3,5 M€ concernent les autorisations de programme –AP– donc un certain nombre de travaux que nous avons réalisés. Vous disposez de la liste des AP qui ont été concernées par l'investissement en 2006 :

- les Anciennes Ecuries, opération que nous avons soldée en 2006 avec 145.000 € ;
- le Centre technique municipal qui, clairement, est la plus grosse dépense de l'exercice 2006 pour quasiment 1,4 M€ ;
- je citerai encore l'église Saint-Piat, le Centre-Bourg, le complexe Joël-Bats...

Bref des AP qui ont continué à être déroulées. Vraiment quand on constate de telles réalisations, on se dit que les AP constituent un outil extrêmement pertinent.

Les autres dépenses d'équipement ont été réalisées à hauteur de 1,649 M€ parmi lesquelles, de façon très significative, nous pouvons citer la rénovation de l'Hôtel de ville pour 410.000 € et des travaux dans les écoles maternelles et primaires pour 270.000 € à peu près.

Vraiment, de nouveau, nous avons su mettre en place les principes que nous avons actés depuis longtemps :

Une maîtrise des dépenses de fonctionnement,

Une épargne de gestion et donc un autofinancement de bon niveau,

Ce qui nous permet et, là, je félicite Bruno DUBOIS, François SCHOCKAERT et l'ensemble des services, d'avoir mené un effort d'investissement pour la Commune extrêmement important ; je le répète, 5 M€ constitue une performance que l'on peut qualifier d'historique.

Voilà les quelques points sur lesquels je voulais attirer votre attention.

Je précise également que le Compte de gestion, finalement, vient compléter le Compte administratif. Il est établi, non plus par nos services et par nous-mêmes, mais par le Comptable public de la commune et il exclut la notion de restes à réaliser sur l'exercice 2007 mais, bien évidemment, on retrouve –et c'est fort heureux– les mêmes montants.

Donc, au global, l'excédent s'élève à peu près à 710.000 € et nous vous proposerons, à travers la délibération suivante, comme nous le faisons également depuis un certain nombre d'années, de l'affecter en section d'investissement tel que nous avons pu le constater au cours du budget primitif.

Chers collègues, à votre disposition pour échanger sur ces sujets avec vous.

Mme CALLEWAERT –

Y a-t-il des questions ?

Monsieur DECEUNINCK.

M. DECEUNINCK –

En fait, deux remarques à faire, suite à cette présentation.

- ✓ Le fait que les recettes supplémentaires cette année ne soient pas structurelles mais exceptionnelles puisqu'il s'agit essentiellement de taxes additionnelles sur les droits de mutation et de régularisations de dotations qui s'élèvent à hauteur de 750.000 € environ, ce qui a quand même permis de réduire les prévisions d'emprunt de manière significative.

Je constate avec plaisir que cet emprunt n'a toujours pas été mobilisé et c'est une excellente chose pour l'ensemble de la Commune.

- ✓ Autre point que je voulais essayer d'analyser : dans les dépenses à caractère général, des points me surprennent quelque peu, notamment en termes de réalisation.

On a pris une décision modificative en novembre dernier qui comportait un certain nombre de régularisations et on constate, à la lecture du Compte administratif, sur certains postes des dépassements relativement important par rapport à l'enveloppe budgétaire de novembre.

Je prendrai pour exemple tout ce qui relève de l'entretien de terrains et bâtiments et l'entretien du matériel roulant. Sur ces trois postes, le dépassement est de 20 % par rapport à l'enveloppe budgétée au mois de novembre, ce qui me pose un sérieux problème en termes d'éthique.

M. TAILLEZ –

Je réagirai par rapport à vos remarques, sachant qu'on l'avait déjà un peu évoqué. En outre, les articles que vous citez sont finalement très proches l'un de l'autre et vous savez très bien que la ventilation entre articles nécessite parfois un peu de souplesse.

Nous votons bien évidemment le budget par nature.

Dans les grandes têtes d'article, bien évidemment le budget est respecté.

C'est vrai qu'à l'intérieur et dans les visions un peu plus fines, nous pouvons trouver un certain nombre de réajustements, je vous l'accorde, mais souvent ce sont des articles extrêmement proches.

M. DECEUNINCK –

Dans le cas présent, les trois rubriques sont en dépassement.

M. TAILLEZ –

Si vous analysez plus finement et si l'on analyse le budget du service en question (dont on peut imaginer qu'il s'agit du service technique), on trouvera probablement des lignes qui viendront inévitablement le minorer.

A un moment donné, il est vrai qu'on peut avoir ces ajustements-là clairement parce que la ventilation extrêmement fine entre les articles peut probablement être améliorée. Mais si vous regardez précisément le budget des services, vous trouverez une très grande cohérence par rapport au budget ; cela coule de source.

M. DECEUNINCK –

D'un autre côté, il faudrait que je relise mes comptes rendus, je pensais vous avoir signalé dans le cadre du budget primitif que les enveloppes affectées à l'entretien des bâtiments et des terrains étaient, à mon avis, insuffisantes et on le constate ce soir.

M. TAILLEZ –

Je vous avoue ne plus me souvenir de votre intervention. Permettez-moi de m'excuser.

Mme CALLEWAERT –

S'il n'y a plus d'autre intervention, on porte aux voix.

M. TAILLEZ –

En votant à trois reprises, Madame la Présidente.

Mme CALLEWAERT –

Nous allons procéder au premier vote concernant le Compte administratif de l'exercice 2006.

Qui est pour ?

100 % Roncq – M. DEGRAVIER

Qui vote contre ? (Aucune voix).

Qui s'abstient ?

Alliance & Actions – Bien dans ma ville, bien dans ma vie – Une voix libre.

1.11 - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2006
--

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Renée CALLEWAERT, (le Maire s'étant retiré),

- 1) Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2006 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;*
- 2) Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006 ;*
- 3) Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2005, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;*
- 4) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2006 au 31 Décembre 2006, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;*
- 5) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2006 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;*
- 6) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;*

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2006, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La commission mixte « Aménagement de la Ville et de la Campagne » et « le Ronquois dans sa Ville », a examiné cette question lors de la séance du 3 avril 2007.

Mme CALLEWAERT –

Nous passons maintenant au vote du Compte de gestion de l'exercice 2006.

Qui est pour ?

100 % Roncq – Bien dans ma ville, bien dans ma vie.

Qui est contre ? (aucune voix)

Qui s'abstient ?

Alliance & Actions – Une voix libre.

Je vous remercie.

M. TAILLEZ –

Je pense que Monsieur le Maire peut rentrer pour la délibération suivante.

Retour de Monsieur le Maire

Mme CALLEWAERT –

Monsieur le Maire, je vous informe que les deux comptes ont été votés et je vous rends la parole.

Applaudissements

M. LE MAIRE –

Je félicite M. TAILLEZ, M. SCHOCKAERT et M. DUBOIS pour l'excellence du travail qu'ils accomplissent au service des Roncquois et de la bonne gestion de notre Commune.

Nous passons à la délibération suivante et nous écoutons toujours Monsieur TAILLEZ.

1.12 - AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE L'EXERCICE 2006
--

En adoptant le compte administratif et le compte de gestion, le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2006. Cet arrêté permet de dégager :

- | | |
|---|-------------------------|
| • <i>Le résultat proprement dit (en section de fonctionnement):</i> | + 2 600 508,82 € |
| • <i>Le solde d'exécution de la section d'investissement :</i> | - 1 824 583,73 € |
| • <i>Des restes à réaliser en dépenses d'investissement :</i> | 2 464 243,45 € |
| • <i>Des restes à réaliser en recettes d'investissement :</i> | 2 397 413,34 € |

Le solde d'exécution de la section d'investissement, corrigé des restes à réaliser, fait ressortir un besoin de financement de :

1 891 413,84 €

Après constatation du résultat de fonctionnement, l'assemblée délibérante peut affecter ce résultat en tout ou partie :

- soit au financement de la section d'investissement ;
- soit au financement de la section de fonctionnement.

Le résultat tel qu'il vient d'être défini doit être affecté en priorité :

- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »),
- pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (report à nouveau créditeur) ou en une dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

M. le Maire propose d'affecter en totalité en réserves, au compte 1068, l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2006, soit 2 600 508,82 €.

La commission mixte « Aménagement de la Ville et de la Campagne » et « le Roncquois dans sa Ville », a examiné cette question lors de la séance du 3 avril 2007

M. TAILLEZ –

La présentation de cette délibération a déjà été faite, Monsieur le Maire. Vous pouvez la porter aux voix instantanément, si vous le souhaitez.

M. LE MAIRE –

Qui est pour ?

100 % Roncq – MM. DA SILVA, DEGRAVIER, Mme LEROUGE

Qui est contre ? (Aucune voix)

Qui s'abstient ?

Alliance & Actions – Une voix libre – M. DECEUNINCK

1.13 - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA COMMUNE EN 2006

En application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) - 2^{ème} alinéa -, « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci... donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal. Le bilan est annexé au compte administratif de la commune... ».

Vous trouverez ci-après le récapitulatif des opérations effectuées en 2006 :

<i>ACQUISITIONS</i>				
<i>Désignation du bien</i>	<i>Vendeur</i>	<i>Montant</i>	<i>Date de l'acte</i>	<i>Objectif</i>
<i>AB 5 613 m²</i>	<i>SCI IMMO RONCQ</i>	<i>Cession gratuite</i>	<i>En cours de régularisation</i>	<i>Réhabilitation sentier du Pellegrin</i>
<i>AK 656 346 m²</i>	<i>Mme Joseph VERHAEGHE</i>	<i>34 600 €</i>	<i>En cours de régularisation</i>	<i>Valorisation des parcs publics</i>
<i>AK 56 2 884 m²</i>	<i>Consorts DESTOMBES</i>	<i>219 185 €</i>	<i>En cours de régularisation</i>	<i>Aménagement à l'arrière du parc de l'Hôtel de Ville</i>

AN 137 11 967 m ² AN146 15 000 m ² TOTAL : 26 967 m ²	SA ALPHACAN	55 000 €	08/08/06	Sauvegarde des paysages et de l'activité agricole sur le lieu-dit « La Vallée »
AB 343 329 m ²	Consorts STEENSELS DESTOMBES	1 €	En cours de régularisation	Réhabilitation de la courée rue Minique
AP 272 127 m ²	SCI ROUSSEL DEJONGHE	Cession gratuite frais à la charge de la commune	En cours de régularisation	Aménagement voirie carrefour du Pied de Bœuf

<i>CESSIONS</i>				
<i>Désignation du bien</i>	<i>Acquéreur</i>	<i>Montant</i>	<i>Date de l'acte</i>	<i>Objectif</i>
AN 157 (2 121 m ²) AN 158 (4 639 m ²) AN 160 (11 970 m ²) AM 54 (2 320 m ²) AM 56 (680 m ²) Contenance totale approximative 21 730 m ²	Association Chiens Guides d'Aveugles	499 790 € pour la surface approximative indiquée (23 € le m ²)	Compromis de vente le 28/11/06 Acte authentique en cours Signature le 10/04/2007	Accueil des activités et services de l'association CGA en direction des personnes déficientes visuelles
AB 299 +/- 600 m ² AL591 +/- 1 800 m ²	LMCU	Cession gratuite	En cours	Parcs de stationnement

<i>BAIL A CONSTRUCTION</i>				
<i>Désignation du bien</i>	<i>Preneur</i>	<i>Montant du loyer (annuel)</i>	<i>Signature du Bail</i>	<i>Objectif</i>
AK 830 1 516 m ²	Association Foncière de Tourcoing et Environs (AFTE)	2 394 € révision annuelle suivant indice INSEE de la construction	23/03/2007 (durée 60 ans)	Permettre l'extension de l'école St François implantée rue de la Latte

La commission mixte « Aménagement de la Ville et de la Campagne » et « le Roncquois dans sa Ville », a examiné cette question lors de la séance du 3 avril 2007

Ce bilan est soumis pour débat au Conseil Municipal.

M. TAILLEZ –

Dans le cadre du package Compte administratif-Compte de gestion, il est de tradition de présenter un bilan des opérations immobilières réalisées par la Commune en 2006. Le contenu est projeté sur les différents écrans et je n'y reviendrai donc pas dans le détail ; je pointerai quelques opérations significatives :

- l'acquisition aux consorts Destombes du terrain situé à l'arrière de la mairie afin de permettre l'extension du parc de l'Hôtel de ville et l'accessibilité notamment aux travaux de l'école Saint-François ;
- l'acquisition à la société Alphacan des terrains sur le lieudit « La Vallée » afin de permettre également l'implantation de l'association des Chiens, guides d'aveugles ; nous trouvons d'ailleurs la cession à l'association en question des terrains correspondants.
- enfin un bail à construction auprès de l'Association foncière de Tourcoing et environs afin de lui permettre de contracter un prêt et favoriser les travaux de l'école Saint-François.

J'en ai ainsi terminé, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur TAILLEZ.

Monsieur DECEUNINCK.

M. DECEUNINCK –

Un point de procédure pour rejoindre les propos de mon collègue, André VARLET. Il me semblait que ce bilan devait faire simplement l'objet d'une information au Conseil municipal et non pas une délibération.

M. TAILLEZ –

C'est effectivement une information ; il n'y a pas à voter.

M. LE MAIRE –

Dans ce cas, nous passons à l'examen de la délibération suivante que nous présente Monsieur TAILLEZ.

1.14 - DEPLACEMENT A TODMORDEN (GB) - Mandat spécial

Dans le cadre de la célébration du 25^{ème} anniversaire du jumelage de la Ville de RONCQ avec la Ville de TODMORDEN en Grande Bretagne, des manifestations officielles sont prévues entre les 27 avril et 1^{er} mai prochain.

Pour représenter le Conseil Municipal, il vous est proposé de mandater spécialement Monsieur le Maire, Monsieur Rodrigue DESMET et Madame Laurence LIPPERT.

Il vous est également demandé, d'émettre un avis favorable à la prise en charge budgétaire des frais réels correspondants en application des dispositions des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T).

Les frais occasionnés, estimés globalement à 1 000 €, seront pris en charge soit par paiement direct des prestataires de service, soit par remboursement aux intéressés sur présentation des pièces justificatives.

La commission mixte « Aménagement de la Ville et de la Campagne » et « le Ronquois dans sa Ville », a examiné cette question lors de la séance du 3 avril 2007

M. TAILLEZ –

Merci, Monsieur le Maire.

Par cette délibération, nous vous demandons l'autorisation de pouvoir envoyer M. le Maire, M. DESMET et Mme LIPPERT à Todmorden pour représenter la Ville dans le cadre des manifestations officielles du 25^{ème} anniversaire du jumelage de nos villes respectives.

M. LE MAIRE –

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

« AMENAGEMENT DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE »

2.01 - RESTRUCTURATION DES ECOLES BREL-PICASSO - Autorisation de programme n° 06-07 - Mise en concurrence des travaux - Autorisation donnée au Maire de souscrire les marchés correspondants

De nos délibérations en date des 24 octobre 2006 et 13 février 2007, il ressort une autorisation de programme référencée n° 06-07 relative à la restructuration des écoles Brel et Picasso pour un montant global de 3 500 000 € TTC (± 2 926 500 HT), réparti essentiellement sur les budgets 2007, 2008 et 2009 (crédits de paiement).

La maîtrise d'œuvre des travaux correspondants est confiée au Cabinet d'Architecture LEMAY-TOULOUSE et associés, dont le siège social est à Lille, assisté d'un cotraitant ETR INGENIERIE installé à Vendeville.

Après négociation avec les représentants de ce groupement de prestataires de service (architecte et bureau d'études), les travaux de reconstruction de l'école maternelle Pablo-Picasso et la réhabilitation de l'école primaire Jacques-Brel, y compris les V.R.D attenants, ont été évalués à 2 500 000 € HT (2 990 000 TTC) -valeur janvier 2007-, se répartissant comme suit :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
<i>1</i>	<i>Démolition</i>
<i>2</i>	<i>Classes provisoires (frais location non compris dans le coût des travaux)</i>
<i>3</i>	<i>V.R.D - espaces verts - Cuve de récupération des eaux de pluie</i>
<i>4</i>	<i>Gros œuvre</i>
<i>5</i>	<i>Charpente métallique</i>
<i>6</i>	<i>Couverture - étanchéité</i>
<i>7</i>	<i>Bardage bois</i>
<i>8</i>	<i>Menuiseries extérieures - serrureries</i>
<i>9</i>	<i>Doublages - cloisons - faux-plafonds</i>
<i>10</i>	<i>Menuiseries intérieures</i>
<i>11</i>	<i>Electricité</i>
<i>12</i>	<i>Plomberie - sanitaires - panneaux solaires - travaux liés à la récupération eaux pluviales</i>
<i>13</i>	<i>Chauffage - ventilation</i>
<i>14</i>	<i>Revêtements sols durs et muraux</i>
<i>15</i>	<i>Sols souples</i>
<i>16</i>	<i>Peintures</i>

A l'effet de rendre opérationnel ce chantier, nous vous proposons de faire application des dispositions de l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), en autorisant Monsieur le Maire à lancer la mise en concurrence des travaux (sous forme de marchés négociés séparés - allotissement) et à signer les contrats correspondants avec les entreprises désignées préalablement par la Commission d'Appel d'Offres.

Selon le calendrier prévisionnel établi par la maîtrise d'œuvre, cette opération devrait démarrer au cours du dernier trimestre 2007 et ce, pour une période de l'ordre de 16 mois.

La commission mixte « Aménagement de la Ville et de la Campagne » et « le Roncquois dans sa Ville », a examiné cette question lors de la séance du 3 avril 2007

M. LE MAIRE –

Monsieur BEAUVENTRE, vous allez entrer dans un projet extrêmement fort pour la Commune puisqu'après la rénovation de l'école Kergomard, nous allons entreprendre la reconstruction complète d'une école maternelle dont l'état est un peu difficile aujourd'hui puisqu'elle est toujours dans sa conception de préfabriqués d'origine ; il s'agit de l'école maternelle Pablo-Picasso aux Chats-Huants. Nous en profiterons également pour restructurer l'école Jacques-Brel. C'est donc un projet très ambitieux qui concerne deux écoles (maternelle et primaire) et qui mobilise beaucoup d'argent et d'énergie.

Je vous sais gré, Monsieur BEAUVENTRE, de bien vouloir présenter le projet, ses tenants et aboutissants, et son phasage.

M. BEAUVENTRE –

Merci, Monsieur le Maire.

Nous vous avons présenté le projet en Commission, la semaine dernière : restructuration/rénovation de l'école Jacques-Brel et reconstruction complète de l'école Pablo-Picasso.

Le marché a été attribué au cabinet d'architecture Lemay-Toulouse qui est assisté d'un cotraitant : les établissements ETR Ingénierie installés à Vendeville.

L'architecte nous a présenté ce projet, il y a une semaine. Sur la diapositive projetée, vous pouvez voir que, sur la partie supérieure, il y a imbrication des deux écoles puisqu'on regroupe le scolaire, ce qui permettra aux enfants de maternelle de pouvoir passer directement à la restauration de l'école et leur évitera d'être mouillés les jours de pluie en traversant comme ils le font actuellement.

Bien entendu, ces deux écoles conserveront leur indépendance : chacune avec une entrée bien distincte ; la partie de l'entrée sera complètement remaniée avec un paysager qui permettra d'accéder à l'école, entourée de verdure et de jardin.

La nouvelle école Pablo-Picasso sera agrémentée de patios à l'intérieur ; les enseignants pourront profiter d'espaces de verdure au sein de l'école. Egalement, aux abords est prévu un arrêt-bus : actuellement, le stationnement du bus, qui prend en charge les enfants pour les diverses activités, pose de gros problèmes car les automobilistes sont obligés de contourner les séparateurs de milieu de chaussée pour pouvoir circuler.

Ainsi, l'aménagement paysager sera fait avec le parking qui sera déplacé pour pouvoir accéder directement à l'école.

On conservera l'ancien dortoir qui a été finalisé il y a seulement 6 ou 7 ans ; on ne va pas détruire un bâtiment qui a eu très peu de vie. Il sera affecté à l'Association des parents d'élèves et au quartier.

Pour l'autorisation de programme, des appels d'offres doivent être lancés pour 16 lots que je ne vais pas énumérer. Il vous est proposé de faire application des dispositions du Code

général des collectivités territoriales en autorisant M. le Maire à lancer la mise en concurrence pour ces travaux sous forme de marchés négociés et à signer les contrats correspondants avec les entreprises.

M. LE MAIRE –

Voilà donc un projet tout à fait fort de ce mandat municipal avec trois mots importants :

- ✓ La complémentarité entre les deux structures Brel et Picasso ;
- ✓ La modularité que permettent ces structures parce qu'elles ont été très bien conçues il y a maintenant 30 ans ;
- ✓ L'évolutivité puisque ce sont des quartiers en devenir, en termes d'habitat. Il nous faudra probablement accueillir des enfants et des familles supplémentaires.

Nous avons souhaité un projet dans la continuité architecturale du projet qui a été nourri il y a maintenant 30 ans ; il n'y a donc pas rupture fondamentale mais simplement, à travers l'aspect esthétique qu'a concocté le cabinet Lemay-Toulouse, quelques éléments de modernité avec les boîtes que vous voyez, qui ont des couleurs différentes ; une vêtue en bois qui permet de jouer sur l'ombre et sur la lumière. Cette opération nous permet également de remettre aux normes pour personnes handicapées des établissements qui ne l'étaient pas et, en même temps, d'intégrer dans le projet de nombreux éléments HQE : récupération des eaux pluviales ou production d'eau chaude pour les sanitaires par l'énergie solaire.

Tout comme M. BEAUVENTRE, nous avons tenu à ce que les activités scolaires soient maintenues pendant le chantier ; c'était également une contrainte forte que nous avons imposée aux architectes. C'est un pari qui semble pouvoir être tenu aujourd'hui et qui, je l'espère, sera tenu dans la phase concrète de chantier.

Nous aurons des espaces communs nouveaux (repris en saumon sur la diapositive) dont une nouvelle cour de récréation d'environ 1900 m², des espaces verts paysagers, la création d'un parking pour les enseignants (qui n'existe pas aujourd'hui) et l'aménagement de l'arrêt-bus. Pour ceux qui fréquentent le quartier, vous connaissez l'anarchie du partage de l'espace public et les difficultés engendrées quand il faut déposer ou ramasser les enfants. Si ces derniers ne sont pas en insécurité, du moins met-on parfois les usagers de la route dans des situations d'insécurité puisqu'ils doivent souvent emprunter la voie opposée, ce qui peut s'avérer très désagréable voire dangereux.

Donc un projet nouveau.

Un projet qui s'inscrit dans la continuité architecturale avec quelques éléments de modernité. Un projet qui fait place en même temps à la lumière et à la nature puisque les patios qui pourraient être dans l'avenir transformés en salle(s) de classe supplémentaire(s) seront des puits de lumière tout à fait intéressants dans une structure scolaire de cette nature et, surtout, des verrières qui seront aménagées à la hauteur du jeune public, maternelle et primaire.

Une mutualisation des moyens plus renforcée qu'elle ne l'est aujourd'hui à travers l'espace commun de restauration. Ce qui existe aujourd'hui d'une manière pragmatique, demain le sera de manière beaucoup plus rationnelle et la cuisine qui fonctionnait, il y a 30 ans, à Jacques-Brel, ne fonctionne plus puisque nous avons une cuisine centrale ; elle sera transformée et permettra une nouvelle utilisation.

C'est donc un dossier que nous allons suivre de très près et pour lequel nous vous demandons ce soir de bien vouloir mobiliser les moyens nécessaires.

Avez-vous des questions ?

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

Je ferai une petite remarque sur l'évolutivité à laquelle vous faisiez allusion. Je n'ai pu assister effectivement à la Commission qui s'est tenue la semaine dernière mais, d'après mes collègues, le projet a été pensé intelligemment par le cabinet d'architecture. Il n'est sans doute pas facile, au niveau de l'occupation de cette école : on a affaire à un lotissement où le turn-over est faible, aux Chats-Huants il y a de moins en moins d'enfants et, juste à côté, une possibilité d'extension pour rejoindre le centre ville et ce que l'on appelle la ZAC Leurent.

Je pense effectivement qu'il n'est pas facile de faire des calculs d'évolution. Les avez-vous faits en interne ?

L'Académie était-elle intéressée par ce dossier ?

Quand je vous entends dire que des patios, qui seront des puits de lumière, pourront être transformés en salle de classe, je me demande alors ce que devient le puits de lumière s'il y a transformation ?

Dans cette évolution, a-t-on pris le maximum de précautions ?

Comment cela s'est-il passé ?

M. BEAUVENTRE –

Bien entendu, Monsieur PETILLON, nous avons travaillé avec l'Inspection académique qui nous a conseillés pour l'aménagement de cette école.

Nous prévoyons 5 classes avec, d'ores et déjà, 1 classe supplémentaire. Des patios sont prévus mais un seul patio peut être encore dédié à une classe supplémentaire ; il est placé de telle façon que s'il fallait remonter deux murs, cette transformation ne posera pas problème et, en tout état de cause, les trois autres patios seront conservés. La structure est conçue de telle façon qu'un patio sera positionné entre deux classes de façon à pouvoir être aménagé, le cas échéant.

Les services scolaires sont au courant puisque l'Inspection académique a travaillé avec nous sur ce dossier.

Nous avons pensé à l'évolution du quartier, bien entendu.

L'architecte a également pensé à ce qu'il pouvait faire pour éviter des frais supplémentaires importants pour recréer une classe.

M. LE MAIRE –

En sachant, Monsieur PETILLON, que les prévisions en matière d'effectifs scolaires sont quasiment impossibles à établir ; l'Inspection reste d'ailleurs muette en la matière. J'ai rencontré l'Inspectrice d'Académie qui m'a dit toute la difficulté qu'elle rencontrait pour nous donner des prévisions fiables.

Chaque fois je le rappelle ; l'opération rue des Poilus n'a eu aucune incidence sur les effectifs de l'Ecole Pergaud, par exemple, et pourtant ce n'est que du locatif aidé et des jeunes familles.

Voyez que le sujet est toujours délicat et difficile. De plus, on ne connaît pas la part, à l'intérieur des familles, de ceux qui partiront dans le privé et dans le public. C'est donc toujours un pari sur l'avenir et il est vrai que l'évolutivité est un des éléments essentiels lorsqu'on peut le faire. Dans le cas présent, on restructure « in situ » ; on a donc les contraintes du site mais lorsqu'on bâtit des écoles, il faut penser à leur évolutivité future. C'est le cas du collège qui a une réserve. Quand les gens m'interrogent pour connaître les projets du collège, ma réponse fait toujours référence aux prévisions d'effectifs. Dans les années à venir, peut-être aurons-nous besoin d'étendre le collège public de Roncq ?

Il faut toujours prévoir du foncier disponible.

Je porte cette délibération aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

**2.02 - COMPLEXE SPORTIF JOËL-BATS - Requalification de l'aire de football Michel-Soën
- Avenant n° 1 au marché de travaux - Lot n° 1**

L'accès au nouveau terrain de football synthétique sur le site sportif Joël-Bats par la rue Jules-Watteeuw, se fait toujours par une porte à deux vantaux dont un est maintenu ouvert aux heures d'entraînement. Malgré l'affichage des restrictions d'entrée (accès piétonnier et véhicules de service), nous constatons de plus en plus fréquemment des mouvements de cyclistes, cyclomotoristes et même des motocyclistes... mettant en péril la sécurité des usagers du site et la pérennité des nouvelles installations.

Afin de rendre opérantes nos limitations d'accès, il apparaît nécessaire de mettre en place un dispositif de type « chicane » uniquement dédié aux piétons. Pour ce qui est des personnes à mobilité réduite, celles-ci auront bien évidemment toujours la possibilité d'accéder à ce site en empruntant la « double porte » susvisée et dont l'ouverture se fera sous le contrôle des responsables du club de football.

Il s'avère par ailleurs nécessaire d'entreprendre la réfection de l'espace situé entre le terrain de basket et la piste entourant le terrain synthétique, eu égard à son état de vétusté.

*L'installation de la porte « chicane » de même que la réfection de l'espace entre les terrains de basket et de football synthétique s'inscrivant dans l'opération globale de requalification du complexe sportif Joël-Bats, des négociations ont été engagées avec la Société ISS, titulaire du marché de travaux (lot n° 1) relativement aux terrains synthétique et de BMX. Un accord pré-contractuel a été conclu avec cette entreprise, pour un montant de **5 760,57 € HT** (6 889,64 TTC), le délai initial des travaux restant inchangé.*

Il vous est donc proposé d'émettre un avis favorable sur cette proposition, objet d'un avenant n° 1 au marché initial, repris dans le tableau synthétique ci-dessous :

Lot	Entreprises	Montants initiaux	Nouvel avenant	Montants cumulés HT (prix de base)
1	ISS	1 041 650.00 €	5 760.57 €	1 047 410.57 €
2	SATELEC	166 382.91 €	néant	166 382.91 €
TOTAL		1 208 032.91 €	5 760.57 €	1 213 793.48 €

Le montant de cet avenant étant inférieur à 5 % du marché de base, la Commission d'Appel d'Offres, n'a pas eu à connaître de ce dossier.

Un avis favorable de votre part vaudra autorisation donnée à Monsieur le Maire pour intervenir à la signature de cet accord contractuel complémentaire (avenant n° 1 - lot n° 1).

La commission mixte « Aménagement de la Ville et de la Campagne » et « le Roncquois dans sa Ville », a examiné cette question lors de la séance du 3 avril 2007

M. LE MAIRE –

Monsieur MATHON, vous allez clôturer vos délibérations.

M. MATHON –

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit toujours du complexe sportif Joël-Bats, plus précisément de la requalification de l'aire du terrain de football Michel-Soën. Il vous est proposé l'avenant n° 1 au marché des travaux, lot 1.

Cet avenant concerne :

- une porte d'accès par chicane pour éviter le passage de cyclistes, d'engins à moteur aujourd'hui possible par la porte à deux vantaux de 2 m pour l'accès des services et que l'on doit maintenir ouverte aux heures scolaires et d'entraînement ;
- la réfection de l'espace situé entre le terrain de basket et les allées du terrain Michel-Soën qui a été rénové.

Ces travaux s'inscrivent dans la globalité de requalification du complexe Joël-Bats. Des négociations ont été engagées avec la société ISS, titulaire du marché de travaux n° 1, relatives au terrain synthétique et BMX.

Le montant des travaux s'élève à 5.760,57 € pour la porte chicane et le macadam de liaison entre le terrain de basket et le football synthétique. Il vous est donc demandé d'émettre un avis favorable sur cette proposition, inférieure à 5 % du marché de base lot 1 ISS qui était de 1.041.650 € soit un nouveau montant de 1.047.410,57 € HT en cumulant l'avenant n° 1. Le lot 2 est inchangé. Un avis favorable de votre part vaudra autorisation à M. le Maire pour signer cet accord contractuel complémentaire, avenant 1 lot 1.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur MATHON.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur DIZY.

M. DIZY –

J'aimerais être rassuré concernant ce projet. Au vu de la délibération, j'ai l'impression qu'on profite de l'installation du portail pour terminer un dispositif qui n'a pas été complètement pensé, à savoir l'installation de l'espace situé entre le terrain de basket et la piste.

Quel est le ratio de l'avenant concernant le portail et la réfection de cet espace ?

M. MATHON –

L'accès entre le terrain de basket et le terrain Michel-Soën ne pouvait pas être prévu parce qu'il fallait que le macadam soit posé pour constater ce qui manquait avec la liaison du terrain de basket.

Le coût de cet accès macadamisé est de 3.611,75 € HT.

Le coût du portillon est de 2.148,82 € ; c'est un portillon uniquement sécuritaire pour éviter le passage des vélos ou mobylettes qui, aujourd'hui, tournent autour du terrain puisque nous avons une belle piste. Il s'agit vraiment de mettre cet accès en sécurité et éviter la circulation d'engins à moteur sur le pourtour du terrain.

M. LE MAIRE –

Je vous remercie, Monsieur MATHON.

Sans autre question, je porte aux voix. Qui est pour ?

La délibération est adoptée compte tenu d'une abstention (Une voix libre).

Bravo, Monsieur MATHON, pour ce projet ; suivez bien les évolutions de ce stade et nous nous retrouverons lors de notre prochain Conseil municipal. Bonne soirée à tous.

-oOo-

Levée de séance à 20 h 15

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

Vincent LEDOUX.